

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 53 (1996)
Heft: 10

Artikel: Bientôt le Centre national de tennis à Bienne : la Maison du tennis
Autor: Léchet, Frédy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-998376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bientôt le Centre national de tennis à Bienne

La Maison du tennis

Frédy Léchet, section des installations sportives de l'EFSM



C'est parti! Le premier coup de pelle mécanique a été donné le 7 septembre 1996.

En suisse, le tennis jouit d'une grande popularité grâce aux médias, notamment à la télévision. L'Association suisse de tennis connue aussi sous l'appellation SWISS TENNIS compte environ 220 000 membres, dont 55 000 licenciés pour plus de 1000 clubs.

SWISS TENNIS a plusieurs visions d'avenir. L'une d'entre elles va bientôt se réaliser par la construction de la Maison du tennis, à Bienne, réalisation qui coïncide avec son centenaire. Fondé en 1896, SWISS TENNIS s'appelait, à l'époque, Association suisse de law tennis et était établi à Berne. Elle quitte la Maison des sports en 1993 pour s'installer à Ittigen et prendra prochainement le chemin pour Bienne, en même temps d'ailleurs que le Centre national établi à Ecublens depuis 1991.

Le choix de Bienne

La ville de Bienne a accepté, lors d'une votation populaire qui a eu lieu en automne 1995, de céder 13 700 m² de terrain à SWISS TENNIS à un prix très avantageux. Grâce à cette décision, Bienne aura bientôt l'une des plus grandes fédérations sportives de Suisse sur son sol. Quelle aubaine et quelle chance pour le tennis de la région, quand on sait que SWISS TENNIS

avait le choix entre Fribourg et Bienne. Dans la course à la candidature, c'est finalement cette dernière qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages lors de la votation à l'assemblée extraordinaire des délégués du 9 décembre 1995. Les conditions financières intéressantes, la situation géographique favorable, la frontière des langues, les facilités offertes par les écoles publiques pour la mise en place du projet «Tennis-Etudes», le fait, aussi, de se trouver à quelques kilomètres seulement de l'Ecole fédérale de sport de Macolin ont fait pencher la balance en faveur de la cité horlogère.

La Maison du tennis fait partie d'un plan de zone comprenant la construction future d'autres installations sportives telles qu'un stade d'athlétisme de six pistes de 400 m avec un terrain de football, une patinoire couverte et une patinoire de plein air, etc. Une option ultérieure pour l'achat de 3200 m² de terrain aux mêmes conditions a été prise par SWISS TENNIS au-

près des autorités biennoises afin de permettre une extension future des installations de plein air.

C'est parti!

La procédure d'octroi du permis de construire du Centre national de tennis à Bienne aux marais de Boujean a été publiée dans le courant du mois de mai avec la teneur suivante:

Requérant: Association suisse de tennis.
Entreprise générale: SD société générale de construction, Lausanne.

Architectes: T. Oetiker Zurich et A.+P. Bureau d'architecture et de planification SA Roschi-Latscha + Partner, Bienne.

Ingénieurs: Jean H. Petignat, St-Légier, Schindelholz & Dénériaz, Neuchâtel.

Projet d'établissement: Construction d'un Centre national de tennis comprenant 5 courts à l'intérieur et 5 courts à l'extérieur ainsi qu'un bâtiment administratif.

Le premier coup de pioche a été donné début septembre, après que le permis de construction ait été délivré par la commune. Si tout se déroule normalement, l'achèvement des travaux aura lieu en automne 1997 de même que la mise en service de la Maison du tennis.

Le Centre national de tennis

Le projet de réalisation du Centre national de tennis comprend une halle de 5 courts avec, au sous-sol, une salle de gymnastique, une salle de fitness et de musculation, un local pour les engins, un sauna, un local de massage, des vestiaires, etc. Un foyer d'accueil relie la halle au bâtiment administratif.

Une cafétéria à usages multiples pouvant recevoir une centaine de personnes est accessible depuis le foyer d'accueil situé à l'entrée. Elle donne au rez-de-chaussée un cachet particulier et offre aux visiteurs et aux joueurs la possibilité de se désaltérer. Dans son prolongement, deux petites salles de théorie sont prévues pour l'enseignement. Une grande baie vitrée sépare la cafétéria de la halle ce qui permet au public d'assister aux entraînements et aux matches de tennis. A l'intérieur de la halle, une estrade et une petite galerie placée sur la longueur du premier court offrent un nombre limité de places pour les spectateurs occasionnels.

A l'extérieur, les installations de plein air situées au sud des bâtiments comprennent 4 courts en terre battue, un court en dur et un mur d'entraînement utilisable des deux côtés.

Le bâtiment administratif

Le bâtiment administratif d'une surface d'environ 400 m² comprend: la réception, une dizaine de bureaux, une salle de conférences et des locaux techniques divers prévus pour 25 à 30 places de travail.

Ce bâtiment abrite entre autres le secrétariat, les départements «compétition» et «technique», les autres bureaux étant réservés à la direction de SWISS TENNIS.

Deux salles de théorie pour une quinzaine de personnes sont prévues pour les besoins de la formation.

La halle de tennis

La halle de tennis de SWISS TENNIS mesure environ 85 × 41 m et comprend 5 courts alignés pour le jeu de simple et de double. La hauteur libre à l'intérieur est de 12 m dans l'axe des filets et de 7 m environ au fond du court. A cet endroit, des bâches ou filets peuvent être déplacés vers l'arrière par un système de pivotement afin d'élargir la zone de dégagement de 6,40 m à 8 m, ce qui permettra de placer les chaises officielles des juges de lignes prescrites pour les compétitions de haut niveau.

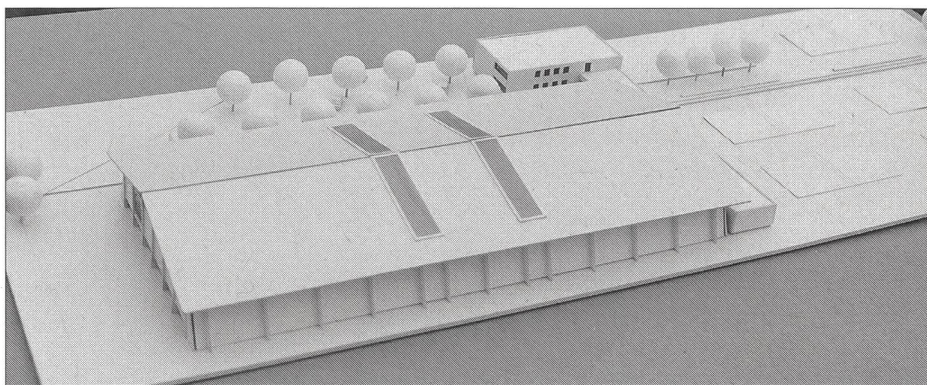
Le règlement international prévoit une surface de 7,32 m entre les courts, mesurée à partir de la ligne de simple ou de double, selon le type de compétition organisé.

Dans le projet, les espaces réduits à 5,95 m entre les trois courts disposés au centre et à 4,60 m entre les deux courts placés aux extrémités de la halle permettent d'économiser des surfaces et des volumes de construction.

Ces mesures ont toutefois l'inconvénient de limiter les possibilités d'utilisation de tous les courts en même temps, excepté pour le jeu en simple. Pour des compétitions de haut niveau, plusieurs variantes d'utilisation sont ici possibles, à savoir:

- 5 matches en simple
- 4 matches en simple et un en double
- 3 matches en double

Dans ces trois variantes, la distance de 7,32 m est respectée entre deux courts,



Maquette représentant la halle de tennis, le bâtiment abritant les bureaux et les places de plein air.

qu'il s'agisse de matches en simple ou en double.

Court central couvert avec tribune

La mise en place d'un «center court» placé au milieu de la halle comprenant 5 courts alignés permet l'aménagement de tribunes amovibles sur les 4 autres courts à l'occasion, par exemple, de rencontres internationales de haut niveau.

Les revêtements de sol

Les entraîneurs et les coaches de SWISS TENNIS envisagent différents types de revêtements. Ils proposent 5 courts en dur pour la halle, 4 en terre battue et un en dur pour les installations de plein air. Le choix définitif dépend des besoins de SWISS TENNIS, de l'utilisation secondaire des installations, des différentes possibilités d'exploitation, de rentabilisation et de location des courts pour le tennis de loisir, etc.

Dans la mesure où l'on est disposé à accepter certains compromis, on trouve aujourd'hui des revêtements de bonne qualité qui répondent avec satisfaction aux exigences et aux besoins des joueurs de haut niveau d'une part, et de ceux qui jouent pour le plaisir d'autre part.

Les particularités

L'accès en chaise roulante à la halle de tennis, au bâtiment administratif et aux installations de plein air est prévu dans le

but de promouvoir le tennis pour handicapés.

SWISS TENNIS prévoit entre autres d'organiser des rencontres de Coupe Davis de deuxième division. Cela signifie que les dimensions de dégagement autour des courts, et la hauteur de la halle, devront répondre à des exigences particulières pour ce genre de manifestations. Il va de soi que de telles mesures entraîneront des coûts supplémentaires pour la construction et l'exploitation de la halle de tennis.

Afin de rentabiliser les installations, les courts couverts seront mis à la disposition du public pour autant qu'ils soient libres.

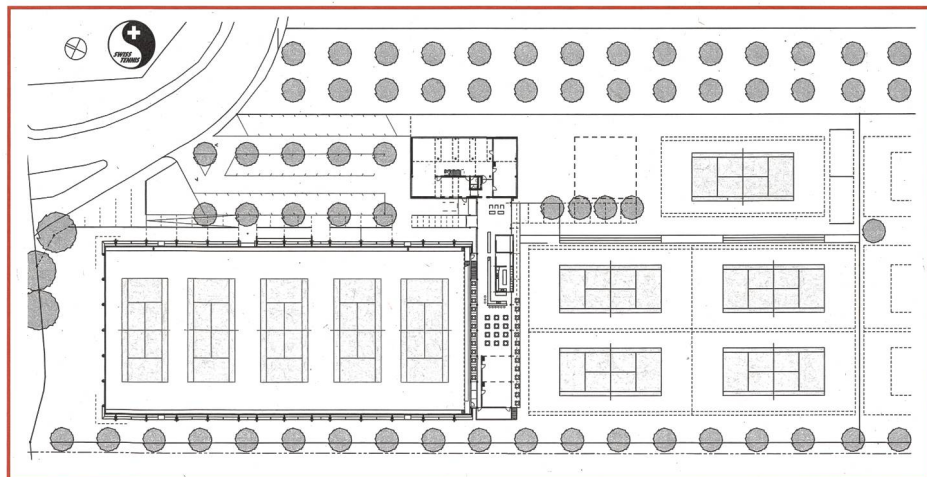
Conclusion

La construction du Centre national de tennis comprenant le bâtiment administratif, les courts couverts et de plein air ainsi que des installations spécifiques à la préparation physique est une belle réussite dont le coût s'élève entre 8 et 9 millions de francs.

Les recommandations nationales et internationales pour la construction des halles de tennis exigent normalement une hauteur, à l'intérieur, de 9 m au point le plus haut et de 3,50 m au point le plus bas. Ces dimensions sont suffisantes si l'on ne prévoit pas de rencontres de Coupe Davis. Il est clair que dans le volume d'un bâtiment, chaque m³ supplémentaire augmente les coûts de construction et d'exploitation.

L'emplacement et la disposition de la halle de tennis ne permet pas un agrandissement ultérieur. Dans l'établissement du projet, il a certainement été décidé que 5 courts couverts sont suffisants à long terme, et qu'en cas de nécessité, il y a assez de courts couverts dans la région! L'utilisation polysportive d'un ou de deux courts de tennis n'est pas envisagée. Dans la situation actuelle du marché du tennis, cela mérite réflexion!

Je suis convaincu que l'implantation de la Maison du tennis à Bienne aura un impact important sur le développement du tennis dans toute la région. L'École fédérale de sport de Macolin se réjouit de voir ce projet se réaliser bientôt. ■



La Maison du tennis passée au scanner. Architectes: T. Oetiker et A.+P. Roschi-Latscha.